

VOIRIE

Le Conseil départemental s'engage auprès de la Commune d'Habère-Poche

Dans le cadre de la politique de sécurité routière du Département, Chrystelle Beurrier et Joël Baud-Grasset, Vice-présidents et Conseillers départementaux du Canton de Sciez et Vincent Letondal, Maire d'Habère-Poche, ont signé ce jour une convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien, avec la Commune d'Habère-Poche. Cette dernière porte sur l'aménagement de la première phase du Cœur de Village, sur les RD 12, 312 C et 22.

Cette opération, menée sous maîtrise d'ouvrage communale, est découpée en 5 phases. La première, lancée le 14 avril, prévoit la réalisation des travaux suivants :

Pour la RD 12 :

- Aménagement des deux entrées d'agglomération avec la pose de bordures et la réalisation d'enrobés clairs ;
- Recalibrage de la RD à 5,80 m de largeur et la création d'une voie verte de 3 m de largeur sur l'ensemble de la traversée de l'agglomération, soit environ 1 260 m ;
- Mise en place de deux profils d'aménagement : un profil "campagne", avec un espace vert planté d'un mètre de large, équipé d'une lisse en bois et un profil "urbain", où la séparation entre la voie verte et la chaussée se fait par une bordure large et une barrière de protection ;
- Création de deux écluses et de trois séquences en enrobés clairs aux emplacements suivants : ancienne école, l'office de tourisme et l'accès à la station des Habères, en conservant les deux plateaux surélevés existants.

Pour la RD 22 :

- Création d'une voie verte avec un profil typé campagne sur environ 460 m jusqu'à l'entrée de l'agglomération ;
- Recalibrage du carrefour entre les RD 12 et RD 22.

Pour la RD 312 C :

- Délimitation d'un cheminement piéton avec caniveau en V et recalibrage de la chaussée à 4 m sur 35 mètres de long ;
- Aménagement d'une place traversante au carrefour entre l'École, la Salle des fêtes et l'Église ;
- Création d'une zone de stationnement perpendiculaire à la RD de 15 places ;
- Traitement en enrobés clairs de l'entrée de la zone et de la place traversante.

Le coût prévisionnel de cette première phase s'élève à 1,2 M€, financé à hauteur de plus de 285 000 € par le Conseil départemental. Cette opération a également bénéficié d'un soutien de 150 000 € au titre des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité (CDAS) du canton de Sciez. La livraison de la première tranche est estimée à fin 2025.

CONTACTS PRESSE

Responsable Presse
Célia PICARD
06 89 19 46 62 / 04 50 33 58 61

Attachée de Presse
Leslie GUILLEMAIN
06 89 53 87 32 / 04 50 33 49 89

media@hautesavoie.fr
hautesavoie.fr/espacepresse
@htesavoiepresse